

Accueil / Espace presse / Nouvelles et communiqués

Près de 380 000 \$ pour l'évaluation de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus

Accueil / Espace presse / Nouvelles et communiqués



1er décembre 2017

La directrice scientifique du Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC), madame Louise Poissant, se joint à son partenaire, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), pour annoncer l'octroi d'une nouvelle subvention de recherche. Celle-ci permettra de financer un projet dont l'objectif est de mieux comprendre comment se déploient les mécanismes de concertation et d'intervention intersectorielle prévus dans l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus. Les résultats de ce projet visent à assurer une meilleure protection et prise en charge des enfants victimes. Cet octroi, d'un montant de 379 917 dollars, fait suite à un **appel de propositions** diffusé en mars 2017 auprès de la communauté scientifique, dans le cadre du programme Actions concertées.

La subvention a été offerte sur la base de l'excellence scientifique, sur les recommandations d'un comité de pairs et en fonction des critères d'évaluation présentés dans l'appel de propositions. Le FRQSC et son partenaire offrent leurs félicitations au titulaire retenu dont le nom, le titre du projet et le montant accordé apparaissent dans le tableau ci-dessous.

Responsable établissement	Titre du projet	Année	Montant de la subvention	Frais indirects de recherche (FIR) ¹	Total ²
Projet de recherche					
Alain, Marc Université du Québec à Trois-Rivières	Quinze années d'application de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'agression physique, d'agression sexuelle ou de négligence grave : évaluation, pistes d'action et transfert des connaissances acquises à travers le Québec	1 ^{ère}	79 973 \$	21 593 \$	101 566 \$
		2 ^e	99 863 \$	26 963 \$	126 826 \$
		3 ^e	119 311 \$	32 214 \$	151 525 \$
GRAND TOTAL			299 147 \$	80 770 \$	379 917 \$

1. Les frais indirects de recherche (FIR) sont à l'usage de l'établissement gestionnaire de l'octroi et lui sont versés directement.

2. Cet octroi est conditionnel à l'allocation des crédits par l'Assemblée nationale du Québec et aux décisions du Conseil d'administration du FRQSC. Il peut donc être modifié en tout temps, sans préavis.

Pour plus d'informations :

Marc Bélanger

Responsable de programmes

418 643-7582, poste 3192

Dernière mise à jour : mai 2021



© Gouvernement du Québec, 2014